

### SCEA LE BIHAN PHILIPPE

Impact foncier

- Surface consommée
- Parcelle enclavée

Impact déplacement

- Trajet actuel
- Trajet futur

Hypothèse d'aménagement

- Déplacement ouvrage
- Création voie de desserte
- Création d'un passage

- Site principal
- Site secondaire



<b>Description de l'exploitation</b>	
Nom de l'exploitation	EARL DE LA PIERRE BLANCHE
Coordonnées	KERMABJEAN - 22110 GLOMEL 02 96 24 64 34
Chefs d'exploitation et âge	LE MAITRE Jean Claude : 58 ans
UTH	1
Production	Culture de blé/maïs grain
SAU	52 ha 50
Succession sur l'exploitation	L'exploitation n'aura pas de suite directe et l'exploitant devrait arrêter sa carrière dans environ 4 ans.
Faire valoir des terres	Propriétaire à titre direct de 37 ha 10. Locataire de 15 ha 40
Projet sur l'exploitation	Pas de projet à court terme.
<b>Impact du projet</b>	
Description de l'impact pour l'exploitation	Le projet n'a pratiquement pas d'impact pour l'exploitation. Une seule parcelle est touchée et de manière très marginale : 0 ha 20, ce qui représente bien moins de 1% de la SAU totale de l'exploitation.
Surface impactée par le projet (emprise plus éventuels délaissés)	Environ 2000 m <sup>2</sup> .
Enclavement des parcelles	Pas d'enclavement
Rallongement de parcours	Pas de rallongement
Informations sur les parcelles impactées	Faire valoir : parcelle en location Occupation du sol : Rotation culture
<b>Solutions envisagées</b>	
	M. Le Maitre demande la mise en place d'une indemnisation financière.
Echange	Oui, tout le parcellaire pourrait constituer des réserves et être utilisé pour organiser des échanges et des compensations sur le secteur.

# EARL DE LA PIERRE BLANCHE

Plan de situation  
1 / 12 000



## LEGENDE

Occupation sol

Rotation cultures

Faire-valoir

Locataire

Propriétaire

Propriété familiale

Sites

Principal



Secondaire





## EARL PIERRE BLANCHE



### Impact foncier

-  Surface consommée
-  Parcelle enclavée



### Impact déplacement

-  Trajet actuel
-  Trajet futur

### Hypothèse d'aménagement

-  Déplacement ouvrage
-  Création voie de desserte

-  Création d'un passage

-  Site principal
-  Site secondaire

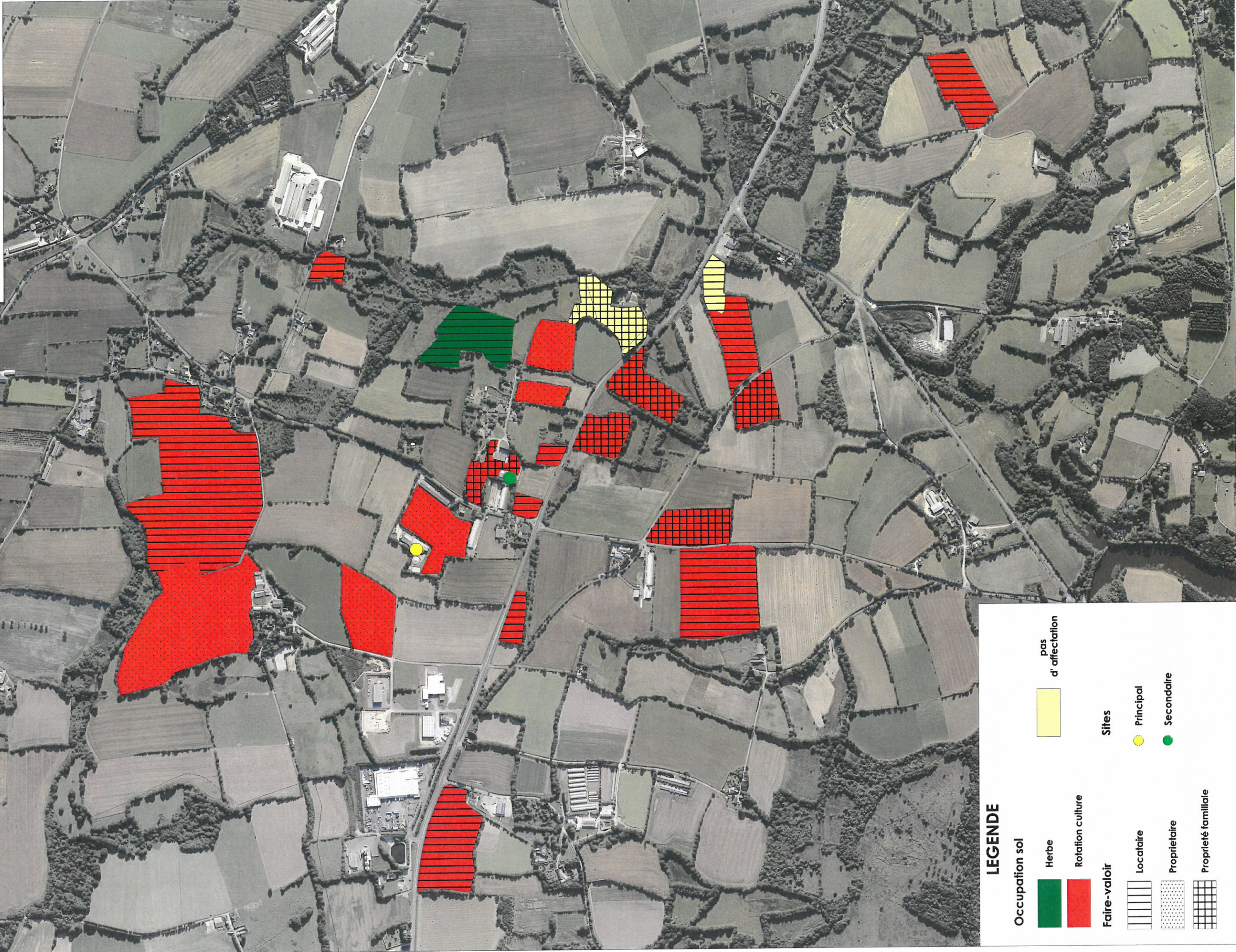
Echelle: 1 / 5 000

Description de l'exploitation	
Nom de l'exploitation	GFA SELPAN
Coordonnées	KERMABJEAN - 22110 GLOMEL 02 96 29 31 58 06 88 14 50 12
Chefs d'exploitation et âge	LE MAITRE Thierry : 57 ans QUILLEROU Marie Christine : 55 ans
UTH	2
Production	Veaux de boucherie, 128 places. Rotation céréales/maïs/colza sur la plupart des parcelles, plus quelques parcelles en herbe et en friche.
SAU	68 ha 60
Succession sur l'exploitation	Pas de suite directe connue pour le moment mais l'exploitation est économiquement viable et donc un repreneur sera recherché par les exploitants en place. Elle est donc à considérer comme pérenne.
Faire valoir des terres	Propriétaire à titre direct de 19 ha. Locataire de 49 ha 60 (dont 11 ha 60 de propriété familiale)
Projet sur l'exploitation	Pas de projet à court terme.
Impact du projet	
Description de l'impact pour l'exploitation	Le projet tel que défini actuellement a un impact fort sur le GFA Selpan. L'emprise du projet est de 4 ha 40 plus environ 1 ha de délaissé qui ne sera plus exploitable, ce qui correspond à plus de 8% de la SAU actuelle. A cet impact direct il faut ajouter une parcelle de 1 ha 40 qui n'aura plus d'accès (accès par la RN actuelle)  L'exploitation se retrouvera donc dans une situation délicate à deux niveaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>vis à vis du respect des normes environnementales concernant son plan d'épandage. Le GFA Selpan travaille déjà actuellement avec des préteurs et la diminution de SAU pourrait amener à une diminution du cheptel bovin et donc une perte de production sur l'exploitation.</li> <li>Vis à vis du bilan économique sur l'exploitation : la production de céréales sur la ferme baissera, ce qui amènera à un coût plus élevés des aliments pour les bovins.</li> </ul> En conclusion le projet routier remet en cause le fonctionnement actuel de l'exploitation.
Surface impactée par le projet (emprise plus éventuels délaissés)	4 ha 40 en emprise directe, 1 ha en délaissé
Enclavement des parcelles	1 ha 40 ha
Rallongement de parcours	Oui, environ 1 km pour accéder à des parcelles

Informations sur les parcelles impactées	Faire valoir : propriété et location Occupation du sol : Rotation culture
Solutions envisagées	
	<p>Le GFA Selpan demande de modifier le projet pour minimiser les impacts sur leurs parcelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur le tronçon entre Kerbitterien et Kermabjean les exploitants demandent de remonter le tracé pour impacter moins leurs parcelles</li> <li>Sur le projet d'échange de Croas Anna, ils demandent de revoir les emplacements des voies et de l'aire de repos.</li> </ul> <p>Même avec ces changements, l'impact restera fort sur l'exploitation. Les exploitants demandent donc la mise en place d'une compensation foncière à proximité de leur exploitation.</p> <p>Si cela n'est pas possible, une indemnisation financière va être préconisée, les exploitants demandent donc une étude économique pour évaluer les préjudices sur l'exploitation.</p>
Echange	Oui, les exploitants sont disponibles à travailler sur la totalité de leur parcellaire (sauf les parcelles à proximité des bâtiments agricoles) sur un total de 64 ha.

# GFA DE SELPAN

Plan de situation  
1/10 000



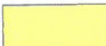

## LEGENDE

<b>Occupation sol</b>	Herbe	Rotation culture	pas d'affectation
<b>Faire-valoir</b>	Locataire	Propriétaire	Propriété familiale
<b>Sites</b>	Principal	Secondaire	



## GFA SELPAN



### Impact foncier

-  Surface consommée
-  Parcelle enclavée



### Impact déplacement

-  Trajet actuel
-  Trajet futur

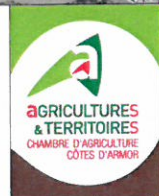
### Hypothèse d'aménagement

-  Déplacement ouvrage
-  Création voie de desserte

-  Création d'un passage

-  Site principal
-  Site secondaire

Echelle: 1 / 5 000



Description de l'exploitation	
Nom de l'exploitation	LE MAITRE MONIQUE
Coordonnées	LA CROSTY - 22340 MAEL CARHAIX 02 96 29 07 69
Chefs d'exploitation et âge	LE MAITRE Monique : 56 ans
UTH	1
Production	20 vaches allaitantes, poulets label rouge fermiers plus du cidre et jus de pomme fermier. Mme Le Maitre pratique la vente directe sur la ferme. Rotations maïs/céréales sur toutes les parcelles plus de l'herbe à proximité du siège.
SAU	30 ha
Succession sur l'exploitation	La suite de l'exploitation est assurée par l'installation d'un des enfants.
Faire valoir des terres	Propriétaire à titre direct de 26 ha Locataire de 4 ha
Projet sur l'exploitation	Pas de projet à court terme.
Impact du projet	
Description de l'impact pour l'exploitation	L'impact sur l'exploitation de Mme Le Maitre est assez important : entre l'emprise de la route et le délaissé, l'impact est de 3 ha 70, ce qui représente environ 12% de la SAU de l'exploitation.  Vu la petite structure, cette perte de surface est très préjudiciable et remet en cause le plan d'épandage. Cela pourrait signifier l'arrêt forcé de l'atelier bovin à cause du non-respect des normes environnementales (dépassement plafond azote) et de l'impossibilité de produire l'aliment pour les vaches.  De plus les parcelles impactées sont les parcelles au meilleur rendement sur l'exploitation.
Surface impactée par le projet (emprise plus éventuels délaissés)	2 ha 70 en emprise directe plus 1 ha de parcelle délaissée.
Enclavement des parcelles	Pas d'enclavement
Rallongement de parcours	Pas de rallongement
Informations sur les parcelles impactées	Faire valoir : une partie en propriété et une partie en location Occupation du sol : Rotation culture Parcelle drainée
Solutions envisagées	
	Vu l'impact Mme Le Maitre demande une compensation foncière sur toute la surface pour garder le potentiel de production. Ces surfaces pourraient être localisées à proximité du siège d'exploitation.  Si cela n'est pas possible l'exploitation devra être indemnisée et une étude économique devra être réalisée.
Echange	Oui, sur un ilot de 11 ha 90.



# LE MAITRE MONIQUE

Plan de situation  
1 / 7 500



## LEGENDE

Occupation sol

Rotation cultures

Rotation cultures/herbe

Faire-valoir

Locataire

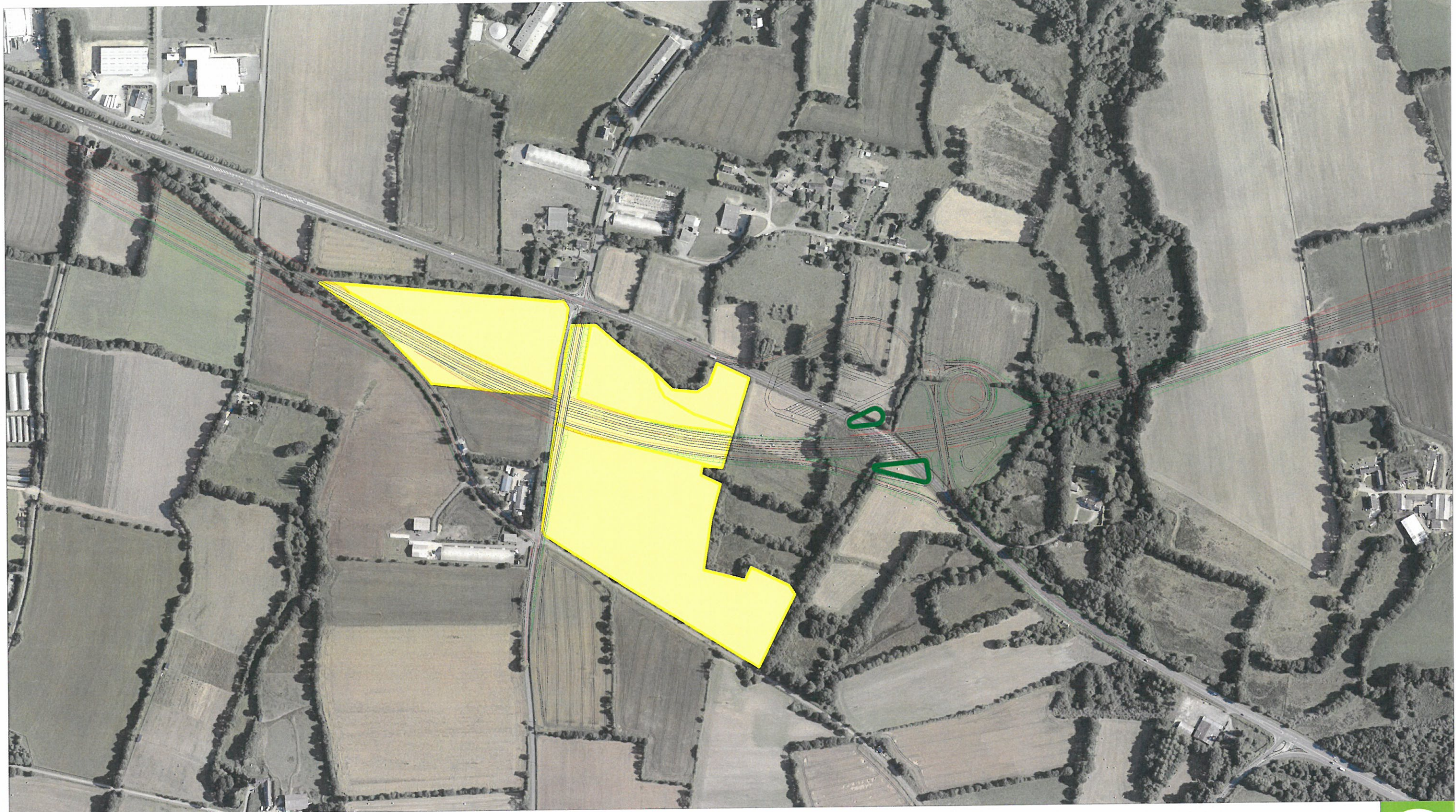
Propriétaire

Propriété familiale

Sites










Principal

Secondaire



## LE MAITRE MONIQUE



- |   |                   |   |               |   |                           |   |                       |   |                 |
|---|-------------------|---|---------------|---|---------------------------|---|-----------------------|---|-----------------|
| <u>Impact foncier</u>   |                   | <u>Impact déplacement</u>   |               | <u>Hypothèse d'aménagement</u>  |                           |   |                       |   |                 |
|  | Surface consommée |  | Trajet actuel |  | Déplacement ouvrage       |  | Création d'un passage |  | Site principal  |
|  | Parcelle enclavée |  | Trajet futur  |  | Création voie de desserte |   |                       |  | Site secondaire |

Echelle: 1 / 5 000

Description de l'exploitation	
Nom de l'exploitation	LE MAITRE ROLANDE
Coordonnées	CROAS ANNA - 22110 GLOMEL 02 96 29 24 30 06 02 35 15 20
Chefs d'exploitation et âge	LE MAITRE Rolande : 59 ans
UTH	1
Production	Production cunicole : 180 mères. L'exploitation n'a pas de terre.
SAU	0 ha
Succession sur l'exploitation	Pas de suite connue aujourd'hui sur l'exploitation. Par contre le bâtiment d'élevage peut être repris, notamment en complément d'une activité déjà existante.
Faire valoir des terres	
Projet sur l'exploitation	Pas de projet à court terme.
Impact du projet	
Description de l'impact pour l'exploitation	Le projet impacte l'exploitation vu sa proximité au bâtiment d'élevage, ce qui pourra engendrer une forte augmentation des nuisances (notamment sonores) qui peuvent avoir des effets sur les animaux (les lapins sont très sensibles).  Le choix de la variante 1 rend le projet acceptable, mais avec des précautions à prendre sur la voie de desserte.  En effet, celle-ci était prévue dans le projet initial sur la voie jouxtant les bâtiments de l'exploitation. Cette voie risque donc d'impacter l'activité d'élevage, avec des pertes de revenu.
Surface impactée par le projet (emprise plus éventuels délaissés)	0 ha
Enclavement des parcelles	Pas d'enclavement
Rallongement de parcours	Aucun rallongement de parcours n'est engendré par le projet
Informations sur les parcelles impactées	Pas de parcelle impactée.
Solutions envisagées	
	Mme Le Maitre demande de trouver une solution alternative pour la voie de desserte sur le secteur de Croas Anna pour éviter le passage de celle-ci à proximité immédiate de ces bâtiments.
Echange	NON



# LE MAITRE ROLANDE

Plan de situation  
1/ 5 000



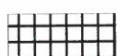


## LEGENDE


### Occupation sol

-  Rotation culture - Herbe
-  Rotation cultures

### Faire-valoir

-  Locataire
-  Proprietaire
-  Proprieté familiale

### Sites

-  Principal
-  Secondaire